



**FORMULAIRE 4.4 - FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF)
RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET**

PAYS: BURUNDI -2016

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

Intitulé du Programme & Numéro du Projet

Intitulé du Programme: Appui à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme au Burundi
Numéro du Programme (*le cas échéant*)
Numéro de référence du projet au MPTF (Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires):¹ PBF/BDI/A-10, Numéro 00091554

Entités participantes de l'ONU

Liste des entités ayant perçu des fonds directement du MPTF dans le cadre du Programme: OHCDH et PNUD

Partenaires d'exécution

Liste des partenaires nationaux (gouvernement, privé, ONG et autres) et autres organisations internationales: Ministère des droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre, Commission Nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), les organisations de la société civile

Budget du Programme/Project (en dollars US)

Contribution du PBF (par l'entité participante de l'ONU)
2 000 000 USD

Contribution gouvernementale (*le cas échéant*)

Autres contributions (donateurs) (*le cas échéant*)

TOTAL: 2 000 000 USD

Durée du Programme

Durée totale (*en mois*) 29

Date de démarrage²
(*jour/mois/année*) 13/8/2014

Date de fin prévue à l'origine³ 31/12/2016
(*jour/mois/année*)

Date de fin actuelle⁴
(*jour/mois/année*) 31/12/2016

Évaluation du Prog/Examen/Éval. À mi-parcours

Évaluation du rapport à mi-parcours - *veuillez joindre le document le cas échéant*

Oui Non Date:

Rapport soumis par

Nom: Patrice VAHARD

Titre: Représentant du HCDH

¹ Le numéro de référence du projet inscrit au Bureau du MPTF est le même que celui figurant dans le Message de notification. Sur le site [MPTF Office GATEWAY](#), l'expression « Project ID3 » (Identité du Projet) est également utilisée.

² La date de démarrage est celle à laquelle a lieu le premier versement de fonds de la part du Bureau du MPTF, qui fait office d'Agent administratif. La date du versement figure sur le site [MPTF Office GATEWAY](#).

³ Conformément à l'approbation du descriptif de projet original par l'instance décisionnaire concernée/ou le Comité directeur.

⁴ S'il y a eu prolongation de la durée du projet, la date de fin révisée et approuvée doit figurer à cet endroit. À défaut d'approbation d'une extension du projet, la date de fin réelle est la même que la date de fin prévue à l'origine. La date de fin équivaut à la date de clôture opérationnelle – c'est-à-dire la date d'achèvement de l'ensemble des activités dont est chargée toute organisation participante dans le cadre du Plan MPTF ou du Programme conjoint approuvés.

Évaluation finale – *veuillez joindre le document le cas échéant*

Oui Non Date:

Organisation participante (principale): OHCDH-
B

Courriel: pvahard@ohchr.org

PARTIE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES OBJECTIFS

1.1 Évaluation de l'état d'avancement et des objectifs du projet

Pour les projets PRF (c'est-à-dire relevant du Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix), veuillez identifier les résultats souhaités et les indicateurs du Plan des Priorités auxquels ce projet contribue:

Résultat(s) souhaité(s) du Plan des Priorités auxquels le projet contribue. Les droits humains sont respectés et les victimes ont plus de possibilités d'accès à la justice au niveau national

Indicateur(s) de résultat du Plan des Priorités auxquels le projet contribue.

-Niveau amélioré de la couverture géographique de la CNIDH

-Hausse du taux de la saisine, des cas traités et clôturés par la CNIDH et les instances habilitées

Tant pour les projets IRF (c'est-à-dire relevant du Mécanisme de financement des interventions rapides) que pour les projets PRF, veuillez évaluer l'ensemble des objectifs atteints jusqu'à ce jour: en decalage

Tant pour les projets IRF que PRF, veuillez indiquer l'état d'avancement de chaque résultat en utilisant le tableau ci-dessous. Le tableau permet d'énumérer jusqu'à quatre résultats par projet.

Description du résultat 1: Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en decalage

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

Produit 1.1: La couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est assuré. En effet, les 13 points focaux et le chef de l'antenne Ouest ont été recrutés et sont opérationnels. Les cérémonies officielles d'inauguration ont eu lieu le 02 août 2016.

Produit 1.2: Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées. Les commissaires et les cadres d'appui ont bénéficié d'une formation sur deux jours à Bujumbura. Les treize points focaux de la commission, le chef de l'antenne Ouest et les cadres d'appui ont bénéficié d'un atelier de renforcement de capacités théoriques et pratiques sur les techniques d'observation et de rapportage des violations des droits humains ainsi que sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH, du 24 au 27 mai 2016 à Gitega

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

L'extension de la couverture géographique de la CNIDH et le renforcement des capacités de ses membres et de son personnel ont permis de créer des conditions qui permettent de favoriser et de renforcer la protection des droits de l'homme et de promouvoir l'Etat de droit

et la paix. A cet effet, la CNIDH a pu augmenter le nombre de ses missions sur le terrain. Sa visibilité accrue sur le territoire national lui permet d'assurer un suivi de la situation des droits de l'homme. Les rapports internes de la CNIDH ont été produits et l'Institution a publié son rapport annuel (2015) qu'elle a présenté à l'Assemblée Nationale en avril 2016. Le projet a donc contribué à la gestion de différents conflits tout en renforçant la consolidation de la paix.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

Certaines activités au bénéfice de la CNIDH ont été momentanément gelées suite à la mesure de suspension de la collaboration du Gouvernement avec l'OHCDH-B. A ce titre, on peut citer l'organisation du deuxième atelier de renforcement de capacités des points focaux et des commissaires. D'autres activités ont été abandonnées car la commission elle-même a fait le choix de les mettre en œuvre en dehors du Projet. On peut citer l'élaboration d'un guide sur les méthodes de travail de la Commission. Les tensions politiques ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre des activités liées à la production de quatre études sur les droits de l'homme dont l'objectif était le renforcement de la compétence consultative de la CNIDH. Faute de candidatures, le processus de recrutement des consultants pour ces études n'a pas abouti, l'appel d'offre lancé dans ce sens n'a suscité aucun intérêt auprès des potentiels candidats. La production des vingt-quatre émissions radiodiffusées en vue de faire connaître à la population le mandat et le rôle de la CNIDH ainsi que celles liées aux séances régulières réunissant les acteurs étatiques et non étatiques ont dû être abandonnées en raison du contexte de tension politico-sécuritaire du pays. Toutes ces activités ont été réorientées dans le cadre de l'extension du projet.

Description du résultat 2: La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un suivi des observations des organes de traités relatives aux droits de l'homme.

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: conforme au plan et avec contribution importante à

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

Le Comité permanent de rédaction des rapports destinés aux Organes de traités et du suivi des recommandations de ces organes a été mis sur pied le 8 avril 2015. Un atelier de formation sur les techniques de rédaction des rapports a été dispensé en février 2016 aux membres du Comité. Un autre atelier au profit des CDFC sur la collecte des données a eu lieu en juillet 2016. Une bibliothèque de référence en matière des droits de l'homme a été installée au Ministère des Droits de l'Homme, son inauguration a eu lieu le 24 juin 2016. Une table ronde a suivi en août avec le concours d'un expert venu d'un pays ayant mis en œuvre le Comité permanent. Le Comité permanent a élaboré un chronogramme de rédaction des rapports et des outils tels que les directives qui ont été mis à sa disposition. Il a pu produire son deuxième rapport sur la Convention relative aux droits de l'enfant et validé en juin 2016 pour transmission au Comité des Droits de l'Enfant.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Le contexte sociopolitique encore marqué par des tensions sociopolitiques post-électorales a renforcé la pertinence de la mise en place d'un comité dédié à la rédaction des rapports destinés aux organes de traités et à l'EPU. De nombreuses atteintes aux droits de l'homme sont encore commises et grâce à ce mécanisme, l'Etat du Burundi sera plus en mesure de répondre à ses obligations conventionnelles et engagements internationaux en matière de rapportage et de mise en application des recommandations des organes des traités.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

La mise en oeuvre des activités a enregistré un retard lié à un plannig chargé du Ministère en charge des droits de l'homme et aussi aux lenteurs administratives de mise en oeuvre des projets. Un cadre d'échanges et de consultation a été mis en place avec l'Assistant du Ministre et la Direction générale des droits de l'homme qui assurent respectivement la présidence et le secrétariat du Comité permanent. Ce cadre d'échanges a permis de faire le suivi de la mise en oeuvre des activités planifiées. La mesure gouvernementale du 11 octobre 2016 portant suspension de la coopération avec l'OHCDH-B constitue un élément de retard dans la réalisation d'une partie des activités du projet. Aspect qui n'avait pas été considéré au moment de l'élaboration du projet.

Description du résultat 3: Les défenseurs des droits humains (DDH) disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction.

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: conforme au plan et avec contribution importante à

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

Des missions de suivi et d'évaluation des activités du Réseau national des observateurs des droits de l'homme (RNODH) ont été effectuées par le Comité de pilotage du réseau dans l'ensemble des provinces du pays, au cours des mois de mars, avril et mai 2016.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)? Les missions de suivi et d'évaluation des activités du Réseau national des observateurs des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire ont permis de noter la contribution positive du réseau en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Les activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer sur la situation des droits de l'homme auprès des autorités, ont un impact positif sur le

développement de la culture de paix et la promotion des droits de l'homme. Ces activités participent au renforcement de la responsabilité des autorités dans le domaine de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme. Les autorités tiennent de plus en plus compte des recommandations formulées par les observateurs du réseau.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

Les observateurs du Réseau national continuent de subir des menaces et des intimidations et certains ont du quitter le pays. Cette situation est exacerbée par la mesure gouvernementale de suspendre de la coopération avec l'OHCDH-B. Les autorités burundaises sont toujours réticentes à la collaboration avec les observateurs. Un plaidoyer en faveur de cette collaboration est fait par le Comité de pilotage du réseau. Tandis qu'au niveau le plus élevé, le Représentant sensibilise les plus hautes autorités, au niveau local, ce plaidoyer est relayé par les bureaux régionaux de l'OHCDH-B.

Description du résultat 4:

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en décalage

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

1.2 Évaluation des données, risques, effets catalytiques, et de la question de la parité entre les sexes dans le cadre du projet durant la période considérée

<p>Données factuelles: Quelles sont les données factuelles/ les preuves concrètes appuyant ce rapport et l'état d'avancement du projet? Des processus de consultation ou de validation concernant ce rapport ont-ils eu lieu?</p>	<p>Le renforcement des capacités et l'extension de la couverture géographique de la CNIDH contribue à améliorer les activités de monitoring, la qualité des rapports et du plaidoyer auprès des autorités sur la situation des droits de l'homme. Il en est de même pour les activités de monitoring et reporting des observateurs du RNODH. Le suivi et l'évaluation des activités du RNODH ont</p>
--	--

<p>(1 000 lettres maximum)</p>	<p>permis de noter sa contribution positive à la promotion de la paix. Les autorités prennent en considération les recommandations du Réseau sur l'Etat de droit. Le Réseau produit régulièrement des rapports de bonne qualité qui sont analysés par son comité de pilotage. Le RNODH a rendu son rapport annuel en juillet 2016. Il se réunit tous les mois a tout moment en cas de nécessité.</p> <p>Le Comité de rédaction des rapports destinés aux organes de traités est dans sa phase opérationnelle. Il a élaboré un chronogramme de rédaction des rapports et a produit son 2e rapport sur la convention relative aux droits de l'enfant.</p>
<p><u>Financement des déficits budgétaires:</u> Le projet a-t-il permis de combler les déficits budgétaires cruciaux liés au processus de consolidation de la paix dans le pays? Décrire brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>Le seul budget alloué par le Gouvernement à la CNIDH n'est pas suffisant pour renforcer les capacités de son personnel et pour l'ouverture de nouvelles antennes ainsi que le recrutement des points focaux dans les provinces non dotées d'antennes.</p> <p>L'apport budgétaire permet d'appuyer les efforts du Gouvernement dans la rédaction des rapports destinés aux organes de traités et le suivi de leurs recommandations. Le Gouvernement accusait un retard dans la soumission des rapports faute de mécanisme opérationnel.</p> <p>Les OSC disposant de ressources très limitées, l'appui budgétaire relatif à la mise en place et au renforcement des capacités du Réseau national des observateurs des droits de l'homme vient combler cette lacune et permet à plusieurs OSC de s'impliquer de façon régulière dans la protection et la promotion des droits de l'homme auprès des populations y compris les plus vulnérables.</p>
<p><u>Effets catalytiques:</u> Le projet a-t-il produit des effets catalytiques, soit en générant des engagements de fonds supplémentaires soit en créant directement des conditions propices à débloquer ou accélérer un processus de paix? Décrire brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>Les activités déjà réalisées ou en cours de réalisation du Projet créent des conditions propices au renforcement de l'Etat de droit. Le travail de terrain mené par le RNODH renforce au quotidien le dialogue et consolide à travers une approche droits de l'homme, une cohabitation pacifique. Les activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer sur la situation des droits de l'homme auprès des autorités, ont un impact positif sur la promotion de la culture du dialogue et de la paix. Ces activités participent au renforcement de la responsabilité des autorités dans le domaine de l'Etat de droit et du respect des droits humains. Les autorités prennent en considération les recommandations formulées par le RNODH notamment en matière de protection, de veille sur les pratiques de promotion.</p> <p>Le renforcement des capacités et l'extension géographique de la CNIDH est une condition clé de sauvegarde des droits de l'homme. La responsabilité de l'Etat vis-à-vis de ses obligations conventionnelles se trouve renforcée par la mise en place et l'opérationnalisation du comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités. Grâce au Projet, ce comité a produit son 2e rapport sur les droits de l'enfant et a élaboré un chronogramme de rédaction des rapports en retard.</p>

	<p>Une bibliothèque contenant des ouvrages de référence en matière des droits de l'homme, servant en même temps de local de travail a été équipée et mise à la disposition du comité permanent.</p>
<p><u>Gestion de risques/innovation</u>: Le projet a-t-il soutenu des activités innovatrices ou risquées dans le cadre d'une consolidation de la paix? Quelles étaient ces activités et quel a été le résultat obtenu? (1 500 lettres maximum)</p>	<p>Le contexte de tension sociopolitique du Burundi constitue un risque pour la sécurité des observateurs du réseau sur le terrain. Ce risque s'est accentué par la mesure du Gouvernement du 11 octobre 2016 portant suspension de sa coopération avec l'OHCDH-B. Des observateurs font l'objet d'intimidation en raison de leur collaboration avec les bureaux de l'OHCDH-B dans les régions. Ces préoccupations d'ordre sécuritaire sont régulièrement rapportées au Comité de pilotage du projet qui les relaie ensuite aux autorités nationales avec le soutien de l'OHCDH-B.</p>
<p><u>Note d'évaluation sur la parité entre les sexes</u>: La note d'évaluation sur la parité entre les sexes attribuée au début du projet est-elle toujours valable? Le problème de la parité entre les sexes a-t-il été pris en compte d'une quelconque manière dans la mise en œuvre du projet? Expliquer brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>La note d'évaluation sur la parité entre les sexes est toujours valable. La dimension genre est intégrée dès l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre. Une veille constante est assurée sur le genre notamment dans les activités de renforcement des capacités, dans la sélection des observateurs nationaux des droits de l'homme et sur leur remplacement. Une communication constante est également assurée auprès des partenaires qui sont déployés sur l'importance du genre, tel est le cas aussi pour la mise en place du Comité permanent de rédaction des rapports et le recrutement des points focaux de la CINDH. Certes, un léger déséquilibre subsiste encore, mais l'écart aurait été plus important sans le plaidoyer auprès des partenaires de mise en œuvre.</p>

1.3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : Utiliser le **Cadre de résultats du projet** (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (300 lettres max.)

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	État d'avancement de l'indicateur actuel	Raisons du changement / délai (le cas échéant)	Indicateur cible rectifié (le cas échéant)
Résultat 1 Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire national	Indicateur 1.1 La CNIDH dispose des procédures de travail harmonisées et documentées avec un archivage des violations des droits de l'homme de manière uniforme	La CNIDH n'a pas de procédures de travail standardisées et conformes aux instruments internationaux	La CNIDH documente et enquête sur les violations des droits de l'homme en respectant les standards internationaux	La CNIDH s'est dotée de sa propre méthodologie sans l'appui du projet et a présenté son rapport annuel devant l'Assemblée nationale en avril 2016		
	Indicateur 1.2					
Produit 1.1 La couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est	Indicateur 1.1.1 -Nombre d'antennes régionales fonctionnelles - plus de possibilités d'accès à la	-3 antennes régionales installées -Taux de 36,4% de cas traités pour l'année écoulée par la CNIDH et les	-1 nouvelle antenne à couverture régionale mise en place et fonctionnelle -Taux de 60% des cas traités par la CNIDH et les	La responsable de l'antenne Ouest a été recrutée et l'antenne est opérationnelle. Les 3 autres antennes sont opérationnelles La CNIDH a fait état dans son rapport		

assurée	justice - Taux de cas traités en augmentation	instances judiciaires habilitées (cf. rapport annuel 2015)	instances habilitées(rapport annuel 2015)	annuel de 2015 de 747 plaintes dont 640 cas de violations des droits de l'homme		
	Indicateur 1.1.2 Nombres de points focaux mis en place et actifs	14 provinces sans antennes ni point focal	13 points focaux mis en place dans les provinces sans antennes	Les 13 points focaux sont recrutés et mis en place dans les provinces sans antennes. Ils sont opérationnels		
Produit 1.2 Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	Indicateur 1.2.1 Nombres de personnes formées à l'observation, au rapportage et aux techniques d'investigation	Un personnel partiellement formé et du personnel recruté pas encore formé	30 personnes formées à l'observation, au rapportage et sur les techniques d'investigation	30 personnes dont 6 femmes, en plus de la responsable de l'antenne ouest , les responsables des antennes provinciales et les 13 points focaux ont bénéficié d'un atelier de formation du 24 au 27 mai 2016 à Gitega. Deux autres sessions de formation seront organisées d'ici la fin de l'année		
	Indicateur 1.2.2 Nombre d'antennes provinciales et	Base des données accessibles au niveau du siège uniquement	Base de données opérationnelles au niveau des 4 antennes et des 13	La situation actuelle dans le pays rend inopérante cette activité. Le processus		

	des points focaux qui ont accès à la base des données		provinces	du recrutement des consultants chargés des études a été engagé. L'appel à candidature n'a suscité aucun intérêt auprès des potentiels candidats		
Produit 1.3 La population et les institutions sont informées du mandat de la CNIDH et orientées vers des services alternatifs	Indicateur 1.3.1 Nombre de provinces ou de séances de sensibilisation sur la CNIDH, son rôle et son mandat sont organisés	10 provinces n'ont pas été concernées par les séances de sensibilisation avec l'approche régionale	10 séances de sensibilisation organisées dans 10 provinces	Cette activité n'a pas pu démarrer. Elle n'est pas propice face à la précarité du contexte actuel et des tensions persistantes entre les acteurs institutionnels et non étatiques		
	Indicateur 1.3.2					
Résultat 2 La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à	Indicateur 2.1 Les délais de production des rapports de qualité destinés aux organes de traités sont courts et respectés	Retard dans la production des rapports destinés aux organes de traités	Des rapports de qualité sont produits dans le respect des délais	Production d'un deuxième rapport sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant au mois de juin		

travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits humains	Indicateur 2.2					
Produit 2.1 Un Comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et mise en oeuvre des recommandations mis en place	Indicateur 2.1.1 Niveau de mise en oeuvre des recommandations des organes de traités et de l'EPU	Un mécanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de traités	Un Comité permanent est mis en place au niveau national pour la rédaction des rapports destinés aux organes de traités et du suivi des recommandations	Le Comité permanent de rédaction des rapports a été mis en place par une ordonnance ministérielle en avril 2015. Il est opérationnel		
	Indicateur 2.1.2 Nombre de rapports de qualité transmis	Absence de régularité dans la transmission de rapports et de suivi des recommandations issues des organes	Nombre de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux de protection/promotion des droits de l'homme transmis	Le Comité a produit son rapport sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en juin 2016. Ce rapport a été validé		

		de traités	dans les délais	avec la participation de différents acteurs le 08 juin 2016 à Bujumbura.		
Produit 2.2 Les capacités des fonctionnaires en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes en charge de la rédaction des rapports formés et en possession du manuel	Les formations étaient dispensées à des personnes désignées temporairement et qui étaient peu engagées et qui partaient à tout moment	25 membres du comité permanent y compris leurs suppléants cadres du Ministère en charge des droits de l'homme sont formés à l'élaboration d'un manuel à destination des membres du comité -25 personnes ont bénéficié d'une table ronde -68 représentants des CDFC formés à la collecte des données	-Les 25 membres du comité permanent ont reçu une formation du 25 au 27 février à Ngozi -55 membres représentants des CDFC et leurs suppléants ont reçu une formation du 25 au 26 juillet 2016 à Kirundo - 25 membres du Comité permanent ont bénéficié d'une table ronde les 03 et 04 août 2016 à Cibitoke		
	Indicateur 2.2.2					
Produit 2.3 Des réunions de	Indicateur 2.3.1 Nombre de séances de	Existence d'un Cadre formel d'échanges sur les	10 séances de Consultation systématique entre	Un atelier de Validation du rapport sur la mise en oeuvre		

consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en oeuvre des recommandations des organes de traités sont tenues régulièrement	consultation pour la production des rapports et de mise en oeuvre des recommandations est tenu	rapports et la mise en oeuvre des recommandations issues des organes de traités	acteurs étatiques et non étatiques	de la Convention relative aux droits de l'enfant a été organisée le 08 juin 2016 à Bujumbura		
	Indicateur 2.3.2 Mise à disposition des membres du comité permanent des ouvrages et des équipements pour la rédaction des rapports et d'un local servant de lieu de travail	Absence d'endroit formel servant de local de travail pour le Comité, d'ouvrages et de documentation de référence sur les droits de l'homme servant à la rédaction des rapports	Un local de travail pour le Comité est disponible et équipé	Une bibliothèque de référence en matière des droits de l'homme a été installée au Ministère en charge des droits de l'homme. L'inauguration a eu lieu le 24 juin 2016		
Résultat 3 Les défenseurs des droits de l'homme disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à	Indicateur 3.1 Les défenseurs des droits de l'homme travaillent dans un environnement propice et leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme	Absence de cadre légal de protection des défenseurs des droits de l'homme -Rapports tendus entre les pouvoirs publics et les défenseurs des droits de l'homme	Les défenseurs des droits de l'homme produisent des rapports de qualité -Un cadre légal de protection des droits de l'homme est adopté	Les rapports hebdomadaires et mensuels sont produits. Un rapport annuel a été validé par le comité de pilotage du réseau national en juillet 2016		

l'exercice de leur fonction	est reconnu					
	Indicateur 3.2					
Produit 3.1 Les capacités des défenseurs des droits de l'homme (DDH) sur l'observation, le rapportage, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées	Indicateur 3.1.1 -Nombre d'observateurs des droits de l'homme de la société civile formés -Nombre de rapports de qualité produits par les DDH	Niveau de connaissances des divers intervenants pas harmonisés (absence de terminologie et de maîtrise des standards et instruments internationaux des droits de l'homme)	59 observateurs des droits de l'homme formés(3 à 4 par province) -Production des rapports hebdomadaires et mensuels	36 rapports hebdomadaires de qualité sont produits. Un rapport annuel a été validé en juillet 2016		
	Indicateur 3.1.2 Suivi et évaluation des activités des observateurs nationaux du réseau	Le Comité de pilotage effectue des missions sur terrain pour évaluer le travail des observateurs et se rendre compte des conditions d'exercice de leur travail	un groupe de 5 personnes membres du comité de pilotage (le président, le coordonnateur national, le coordonnateur régional, un représentant de l'OHCDH et du PBF III) ont effectué des missions dans toutes les provinces	5 missions de suivi et d'évaluation ont été réalisées, un rapport de mission avec des recommandations a été produit.		

			de mars à mai 2016			
Produit 3.2 Un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme est adopté	Indicateur 3.2.1 Existence d'un cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme prenant en compte les contributions des défenseurs des droits de l'homme	Inexistence de cadre de protection des défenseurs des droits de l'homme adopté	cadre légal de protection des défenseurs des droits de l'homme disponible et effectif	un projet de loi portant sur la protection des défenseurs des droits de l'homme est en attente d'adoption par le parlement		
	Indicateur 3.2.2					
Produit 3.3 Les différents interlocuteurs sont informés sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	Indicateur 3.3.1 Nombre de fois que les spots sur le rôle des DDH et le besoin de les protégeront été diffusés à la radio et à la télévision	Manque de compréhension des différents interlocuteurs du rôle, de l'importance et de la vulnérabilité des défenseurs des droits de l'homme	Un spot est diffusé 24 fois à la radio et 24 fois à la télévision	Cette activité a été rendue désuète par la fermeture de plusieurs médias indépendants		
	Indicateur 3.3.2					
Résultat 4	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					

Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					
	Indicateur 4.3.2					

PART 2: ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET EXEMPLE D'ASPECT DU PROJET RÉUSSI

2.1 Enseignements tirés

Indiquer un minimum de trois enseignements clés tirés de la mise en œuvre du projet. Ceux-ci peuvent inclure des enseignements sur les thèmes liés directement au projet, à son processus de mise en œuvre ou encore à sa gestion.

Enseignement 1 (1 000 lettres maximum)	La couverture géographique de la CNIDH nécessite une dotation du matériel locomotif des points focaux qui leur permet d'effectuer des déplacements sans difficultés dans leur travail de monitoring, de rapportage sur la situation des droits de l'homme
Enseignement 2 (1 000 lettres maximum)	Le fonctionnement efficient du Comité permanent de rédaction des rapports nécessite l'acquisition de 5 ordinateurs et de 2 imprimantes qui seront exclusivement dévolues au secrétariat du comité
Enseignement 3 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 4 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 5 (1 000 lettres maximum)	

2.2 Exemple d'aspect de projet réussi (OPTIONNEL)

Donner un exemple d'aspect de ce projet réussi pouvant figurer sur le site Internet de PBSO et dans la Newsletter ainsi que dans le Rapport Annuel sur la performance du Fonds. Veuillez indiquer, s'il vous plaît, les éléments et chiffres clés ainsi que les citations (3 000 lettres maximum).

N/A

PART 3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES ET DES PROCESSUS DE GESTION

3.1 Commentaires sur l'état général des allocations budgétaires

Veuillez indiquer si les dépenses liées au projet sont en phase, en retard, ou en décalage avec les allocations budgétaires initialement prévues: en décalage

Si les dépenses sont en retard ou en décalage, veuillez expliquer brièvement (500 lettres maximum).

Une lettre d'accord a été conclue entre le PNUD et la CNIDH pour le transfert des fonds relatifs au paiement des salaires des 13 points focaux, du chef de l'antenne Ouest et la mise à disposition des équipements. Après la suspension et le gel du compte de la Ligue Iteka, le PNUD exige une nouvelle forme de gestion (salaires, frais de communication) pour les observateurs du RNODH. L'OHCDH-B mène des discussions actuellement sur le format le mieux approprié.

Veillez donner des progrès sur l'utilisation des fonds par résultat et produit.⁵

Numéro du produit	Titre du produit	Agence ONU récipiendaire	Budget approuvé	Budget dépensé	Commentaires sur l'état de dépense
Résultat 1: Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire national (fonds gérés directement par le PNUD)					
Produit 1.1	La couverture géographique de la CNIDH	PNUD	761,396	Cf. PNUD	Les dépenses comprennent les salaires et les équipements de bureau
Produit 1.2	Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	OHCDH	66, 708	9,767,71	Ces dépenses comprennaient les ateliers de renforcements de capacités des points focaux qui ont eu lieu. La production d'un manuel de travail et des études sur les DESC et les DCP n'ont pas été réalisées, ce qui explique que le montant n'a pas été totalement dépensé. Le processus de recrutement avait été engagée sans succès. Ce montant a été orienté vers une nouvelle activité dans le cadre d'une possible extension du projet.
Produit 1.3	La population et les institutions sont informées du mandat de la	OHCDH	95,885	N.A.	Ces dépenses concernaient les émissions radio et les campagnes

⁵ Veuillez noter que les informations financières sont préliminaires, en attendant la soumission du rapport financier annuel à l'Agent Administratif.

	CNIDH et orientés vers des services alternatifs en cas de besoin				de sensibilisation sur le mandat de la CNIDH qui n'ont pas pu être lancées. Ce montant a été orienté vers une nouvelle activité dans le cadre d'une possible extension du projet.
Résultat 2: La redevabilité de l'Etat pour la protection et la promotion des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des observations des organes des traités relatifs aux droits de l'homme					
Produit 2.1	Un Comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de mise en oeuvre des recommandations de ces derniers a été mis en place	OHCDH	18,605	9,387.27	Le Comité de rédaction a tenu sa réunion d'information et de sensibilisation ainsi qu'une table ronde. La suspension gouvernemental de la coopération avec l'OHCDH-B retarde l'exécution de la suite du programme
Produit 2.2	Les capacités des fonctionnaires en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	OHCDH	19,029	8,483.29	1 atelier de renforcement des capacités sur les techniques de rédaction des rapports et les standards applicables a été organisé au bénéfice des membres du Comité permanent. Des directives sur la rédaction des rapports a été mis à leur disposition.

					Un atelier sur la collecte des données a été organisé au bénéfice des CDFC et une bibliothèque a été installée et équipée.
Produit 2.3	Des réunions de consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en oeuvre des recommandations des organes de traités sont tenues régulièrement	OHCDH	6,814	9,718.74	Une bibliothèque de référence en matière des droits de l'homme a été équipée et installée au Ministère en charge des droits de l'homme
Résultat 3: Les Défenseurs des droits de l'homme disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction					
Produit 3.1	Les capacités des DDH à l'observation, au rapportage, au plaidoyer et à la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées	PNUD et OHCDH	488,354	23,976.89 sur 28,354 (montant géré directement par l'OHCDH-B). - les montants de dépenses relatifs à la partie gérée par le PNUD, n'ont pas été communiqués	Le budget dépensé comprend les honoraires, les frais de communication et les équipements informatiques des observateurs du Réseau. Ce budget de 460 000 USD est géré par le PNUD. Le reste est géré par l'OHCDH et comprend les dépenses relatives à la mise en place du réseau des observateurs, les missions de suivi et d'évaluation

					ainsi que le renforcement des capacités des observateurs
Produit 3.2	Un cadre de protection des droits de l'homme est adopté et promulgué	OHCDH	2,327	N/A	
Produit 3.3	Les différentes composantes de la société civile sont informées sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	OHCDH	25,363	25,363	Ces dépenses ont été concentrées sur la production et la diffusion de publications sur les DDH destinées aux OSC, aux autorités locales, aux médias et aux agences partenaires et la population en général. La destruction et la fermeture des médias privés ont réduit la possibilité d'une grande diffusion de ces supports.
Résultat 4:					
Produit 4.1					
Produit 4.2					
Produit 4.3					
Totale:					

3.2 Commentaires sur les processus de gestion et de mise en œuvre

Veillez commenter sur les processus de gestion et de mise en œuvre du projet, telle que l'efficacité des partenariats de mise en œuvre, la coordination/cohérence avec d'autres projets, toute coopération Sud-Sud, les modalités d'appui, les quelconques activités de capacitation, l'utilisation de systèmes de pays partenaires le cas échéant, le soutien du Secrétariat du PBF et la supervision du Comité conjoint de pilotage (pour PRF seulement). Veillez également mentionner les changements éventuels apportés au projet (quel type et quand), ou si des changements sont envisagés pour le future proche (2 000 lettres maximum):

Plusieurs facteurs ont influé sur le fonctionnement de ce projet notamment la lenteur des procédures administratives et dans la prise de décision avec l'indisponibilité des partenaires des institutions publiques. Il s'y ajoute le facteur sécuritaire lié à la montée de la violence politique qui ont entravé la mise en oeuvre de toutes les activités programmées. Toutefois, une grande partie a été menée avec succès jusqu'à la suspension gouvernementale de la coopération avec l'OHCDH-B en date du 11 octobre 2016.

Par ailleurs, la coprésidence du Comité de pilotage du projet PBF s'est impliquée avec beaucoup de vigueur pour débloquer des situations et permettre une continuité des activités. Ce projet s'avère très important et stratégique dans cette phase de renforcement du dialogue national pour promouvoir l'Etat de droit et favoriser une culture de paix et de promotion des droits de l'homme.

Une extension de ce projet avec une partie qui sera concentrée sur le processus de justice transitionnelle menée par la CVR dans sa phase nécessite une préparation accrue au processus de recherche de vérité. Il s'agit de doter la CVR de meilleures pratiques en matière de protection des victimes, des témoins et des personnes à risque et de renforcer sa communication afin d'avoir une meilleure appropriation nationale de la réconciliation. Le processus de Justice transitionnelle est nécessaire à consolider le processus de paix à travers un meilleur traitement du passé, le développement d'une culture du dialogue et de la paix pour tous les Burundais.